

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE SEIZIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MICHEL THORN, PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES.

Sont présents formant quorum :

Michel Thorn, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

Était également présent :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

Était absente :

Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 089-12-2024

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 16 décembre 2024 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 090-12-2024

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2024**

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RT 091-12-2024

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 16-12-2024 au montant de **33 047,91 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● EXPLOITATION

Résolution RT 092-12-2024

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, par sa résolution RT-087-11-2024, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport mensuel du mois d'octobre 2024.

Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 093-12-2024

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes prennent acte du rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de novembre 2024.

Débits du mois de novembre 2024

	Deux-Montagnes	Ste-Marthe-sur-le-Lac	St-Joseph-du-Lac	Pointe-Calumet	Débitmètre
Vol. total	323 052	123 270	49 456	7 558	503 336
Répartition	64,18%	24,49%	9,83%	1,50%	100,00%
Moy/jr	10 768	4 109	1 649	252	16 778

Résolution RT 094-12-2024

4.3 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU CHEMIN D'ACCÈS ET DES AIRES DE SERVICES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX POUR LES SAISONS 2024/2025, 2025/2026 ET 2026/2027

CONSIDÉRANT les demandes d'appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes : Desjardins Excavation Inc. et Brunet & Brunet Inc.;

CONSIDÉRANT la réception des offres de service suivante :

- Desjardins Excavation Inc. 17 400 \$ plus taxes
- Brunet & Brunet Inc. 12 600 \$ plus taxes

En conséquence

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'octroyer le contrat de déneigement du chemin d'accès et des zones de circulation autour des étangs aérés à Brunet & Brunet Inc. pour un montant de 12 600 \$ plus taxes pour les saisons 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027, le coût du contrat sera majoré selon l'IPC de l'année précédente.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-443.

Résolution RT 095-12-2024

4.4 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF AUX CAMPAGNES DE CARACTÉRISATION DES DÉBITS ET CHARGES POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) désire obtenir des services professionnels relatif à la caractérisation des débits et charges pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT les demandes d'appel d'offres sur invitation aux entreprises suivantes :

- Environex Inc.
- H2Lab

CONSIDÉRANT la réception des offres de service suivante :

- Environex Inc. 32 299,00 \$, plus taxes
- H2Lab 31 958,50 \$, plus taxes

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu d'octroyer le contrat à la firme H2Lab relatif à quatre (4) campagnes de mesures de débits et charges et étalonnage des stations de pompage et systèmes de mesures de débit de la STEU pour l'année 2025 pour une somme d'au plus 31 958,50 \$, plus les taxes applicables selon les termes et clauses techniques du cahier des charges.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

Résolution RT 096-12-2024

4.5 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF AUX CAMPAGNES DE CARACTÉRISATION INITIALE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTDM) désire obtenir des services professionnels relatif à la caractérisation initiale pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) est le mandataire exclusif en ce qui concerne les analyses de caractérisation initiale;

CONSIDÉRANT QUE les analyses doivent être effectuées pour certains éléments très précis;

En conséquence,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu d'octroyer le mandat au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) relativement aux campagnes de caractérisation initiales pour l'année 2025, pour une somme d'au plus 50 000 \$, plus les taxes applicables.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-411.

- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

- **DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

- **POINTS À DISCUTER**

- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

[Résolution RT 097-12-2024](#)

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h30.

Michel Thorn
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire